

/CS
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-175 du 12 Juin 1987

portant approbation des Comptes prévision-
nels de l'exercice 1987 du Centre National
des Bureaux de Fret (CNBF).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- W l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- W le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- W le décret N° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Équipement et des Transports,
- W le décret N° 86-495 du 17 Novembre 1986 portant approbation des Statuts du Centre National des Bureaux de Fret.
- SUR proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports,
- LE Conseil Exécutif National en sa séance du 3 Juin 1987,

D E C R E T E :

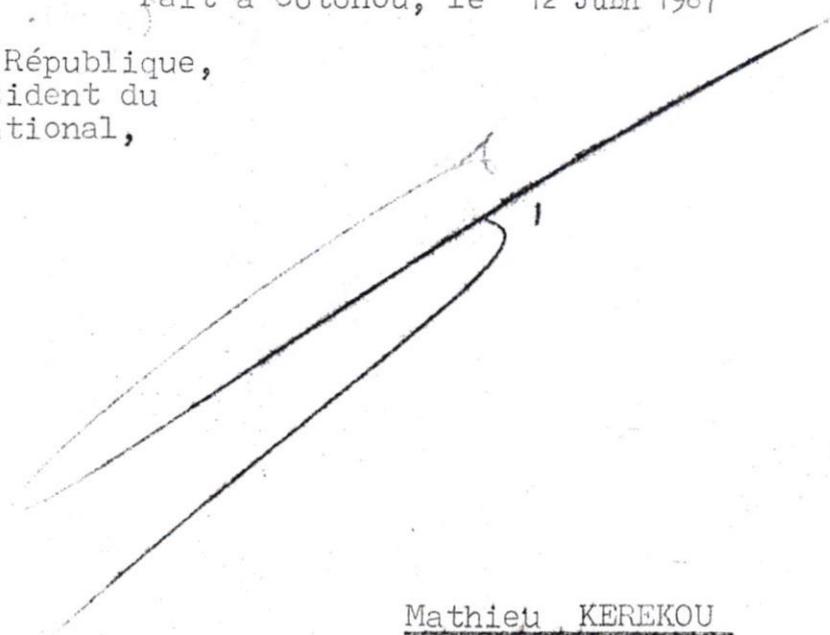
Article 1er. - Sont approuvés les Comptes Prévisionnels exercice 1987 du Centre National des Bureaux de Fret, tels qu'annexés à ce décret.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 Juin 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Equipement
et des Transports,

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Barnabé BIDOUZO
Ministre interimaire



Barnabé BIDOUZO

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 PPC 1 CPC 2 MFE 4 MET 4
AUTRES MINISTERES 13 CEAP 6 DCCT-GCONB-SPD 3 IGE 3 DB-DCF-DSDV-DTCP-
DI 10 DPE-BCP-INSAE 3 ONEPI/MIC 2 BN-DAN 2 CCIB 1 UNB-FASJEP-ENA 3
JORPB 1.-